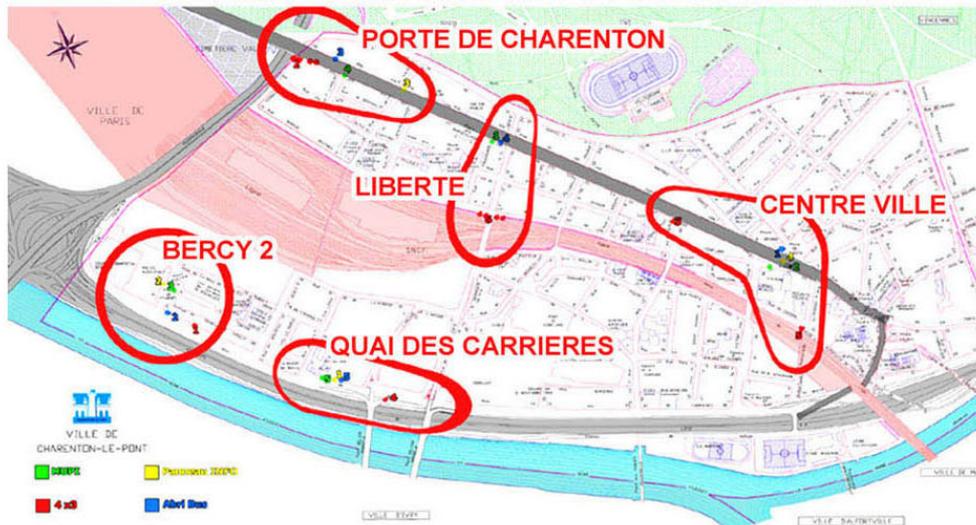


CHARNTON-LE-PONT "Plan de Publicité"

SERVICES TECHNIQUES: M. ANQUETIN
www.charentonlepont.fr
samuel.anquetin@charentonlepont.fr 01.46.76.47.00



INFORMATION MUNICIPALE



CHARENTON-LE-PONT

Charenton-le-Pont est une ville de la région Est parisienne qui a comme particularité d'être **contiguë à Paris**, dans sa partie ouest par le **boulevard périphérique** et dans sa partie nord par le **bois de Vincennes**. Sa superficie est de 185 ha, sa population est d'un peu moins de 30 000 hab. Elle fait partie d'une nouvelle communauté de communes avec St. Maurice, ce qui porte l'ensemble de cette nouvelle entité administrative à 45 000 hab. environ. Elle est bordée au sud par **l'autoroute A4** qui est la plus dense de France avec 265 000 véhicules/jour et heureusement bordée par la Seine et la Marne.

La publicité a depuis très longtemps fait partie de l'espace urbain. C'est pour cette raison qu'en 1990, la municipalité précédente a demandé aux services préfectoraux et municipaux de **réaliser une étude** et aussi de **limiter les différentes zones** où la **publicité serait autorisée ou interdite**, ce qui a été fait dans la douleur, car les sociétés spécialisées chargées de la publicité ont estimé que la ville leur laissait la partie congrue et de ce fait empêchait toute utilisation marquante sur le territoire de la ville. Le Tribunal Administratif nous a rendu raison sur l'ensemble de ce point.

Néanmoins, depuis cette date, la ville de Charenton-le-Pont a considérablement évolué. D'abord, par des **grandes opérations d'urbanisme** comme Bercy, Port-aux-lions, Valmy puis par la **densification de certains quartiers** due à des aménagements de fond : Petit Château et maintenant Pasteur.

La nouvelle municipalité, arrivée en mars 2001, a pensé qu'il était temps de **revoir ce dossier** car il lui est apparu la nécessité de **remettre à plat la définition de publicité** qui pourrait être autorisée. En effet, certains publicitaires profitant du texte actuel peuvent, par l'application de leurs panneaux, **rendre inesthétiques les zones où l'urbanisme a été regardé, étudié**. Le Préfet va en faire autant. Le groupe de travail sera constitué et la première réunion devrait intervenir dans les semaines à venir.

Aujourd'hui, **la publicité dans la commune est axée sur les grands axes** de circulation : quai de Carrières, quai de Bercy, rue de Paris.

Des réflexions doivent se maintenir pour savoir si nous menons cette idée ou au contraire doit-on amodier ou supprimer quelques impacts disgracieux sur le terrain ? En contre-partie, doit-on autoriser l'implantation de panneaux publicitaires dans d'autres zones ? C'est un peu les **objectifs** que l'on peut se donner.

Le hasard de calendrier démontre que les étudiants qui vont travailler sur ce dossier au Séminaire Robert Auzelle peuvent être des **éléments non négligeables** à la réflexion de la ville, ce qui va **démontrer l'utilité évidente de ce genre de séminaire, qui se traduit immédiatement dans les faits**, au niveau d'une commune de l'Est parisien.

Pierre Monnet